

COMMUNE DE CHAMPIS

ANNEE 2012 / AVRIL
Bulletin N° 14



Mairie de CHAMPIS :

La Bâtie de Crussol

07440 CHAMPIS

☎ : 04.75.58.31.37

✉ : 04.75.58.28.13

mairie.champis@inforoutes-ardeche.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 9h-12h

Vendredi : 13h-16h

BUDGET 2012 : POURSUIVRE L'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE

Le budget 2012 a été adopté en séance du Conseil Municipal du vendredi 30 Mars dans un contexte national marqué par de nombreuses difficultés : ralentissement de la croissance économique, prévisions de croissance en baisse, difficultés d'accès au crédit, gel en valeur des dotations versées par l'Etat,

Malgré ce contexte difficile il n'y aura pas d'augmentation des taux des impôts locaux en 2012, ni la réalisation d'un nouvel emprunt. Pour les dépenses de fonctionnement la priorité a été donnée à la maîtrise des dépenses. Il devrait y avoir peu de mouvements dans la composition du personnel communal aussi les charges correspondantes sont stabilisées à hauteur des dépenses de l'année 2011. En ce qui concerne l'investissement l'aménagement de la commune se poursuit avec notamment :

- **le projet de création d'un parking à GARNIER.** Le hameau de GARNIER est traversé par la départementale 219 et les containers à ordures placés le long de la route obligent les riverains à stationner sur la route le temps de déposer leurs poubelles. L'acquisition de 3 parcelles de terrain le long de la 219 va permettre de créer une aire de stationnement d'une trentaine de places, une plate-forme pour accueillir les containers, ainsi qu'un passage piétonnier pour rejoindre la place de l'église. Pour la réalisation de ce projet des crédits budgétaires ont été inscrits à hauteur de 50 000€.

- **le remplacement des 15 luminaires** qui assurent l'éclairage public sur la voirie communale. 23% d'économie d'énergie dus aux changements de lampes et à la pose de 2 horloges sur les coffrets de LA BATIE et de GARNIER. Il restera à la charge du budget communal une dépense de 7065 € pour un investissement global de 16 700€.

- **la protection solaire de la terrasse de la salle municipale Toinou** ; il manquait à la terrasse de la salle « Toinou » une protection contre la chaleur. Une bâche micro perforée laissant passer l'air, et assurant une bonne ventilation sera installée de Juin à Septembre sur une solide structure métallique. De fait la salle Toinou sera agrandie grâce à ce prolongement extérieur qui offrira un espace de vie supplémentaire de près de 50 m². Coût de l'opération 9500€.

Bien évidemment les divers travaux de bâtiments publics seront poursuivis, et le matériel vétuste remplacé (équipement informatique).

A noter que toutes ces dépenses sont autofinancées par l'excédent cumulé de l'exercice 2011.

S'agissant de la taxe ordures ménagères votée par la CCRC son taux pour les 5 communes du plateau reste inchangé à 12.43%. Pour la voirie communale l'enveloppe 2012 auprès de la CCRC s'élève à 62 377 €.

BUDGET ANNEXE DE « L'ECO LOTISSEMENT DE GARNIER »

Conformément à la réglementation un budget annexe a été créé pour la réalisation du lotissement de Garnier. Ce budget va permettre d'isoler comptablement les opérations liées à la réalisation du lotissement. Il va permettre d'établir le coût réel de l'ensemble des travaux et de déterminer avec précision le prix du M² à payer par les acquéreurs des 6 lots qui seront commercialisés. Pour sa part la commune se réserve 2 lots pour la construction de logements destinés à la location. Le financement sera assuré par le produit de la vente des 2 villas de LA BATIE (il reste une villa à vendre au prix de 150 000€ sur un terrain de 1200 m²).

Principales orientations de l'éco lotissement :

- intégration environnementale et paysagère des constructions
- fonctionnalité de l'habitat
- promotion des énergies renouvelables, réduction des coûts énergétiques
- réalisation des habitats sans danger pour la santé
- promotion de la conception bioclimatique et des filières de l'éco-construction

Au final, et dans un contexte économique difficile la commune de CHAMPIS programme des investissements conséquents qui s'élèvent à 530 000€. Ces investissements après la réalisation des réseaux d'assainissement et de la STEP de près de 1 000 000€ des années 2009 et 2010 traduisent l'esprit de volontarisme et de responsabilité de l'équipe municipale.

Pour l'équipe municipale
Le Maire, Gilbert DEJOURS

NOUVELLES CARTES ELECTORALES

Les électeurs de la commune viennent de recevoir une nouvelle carte électorale. Elle devra être utilisée pour les élections 2012 :

- présidentielles des dimanches 22 avril et 6 mai
- législatives des dimanches 10 et 17 juin

Les citoyens dûment inscrits sur la liste électorale générale qui n'auraient pas reçu leur nouvelle carte sont invités à le signaler en mairie pour vérification dans les meilleurs délais. Précisons que 437 électeurs sont enregistrés sur la commune.



PRUDENCE MAXIMALE POUR L'EMPLOI DU FEU

Les règles concernant l'emploi du feu : dans la zone des 200 m autour des forêts, landes et assimilés, l'usage du feu est subordonné au respect strict des consignes de sécurité suivantes :

- être en possession d'une déclaration d'emploi du feu visée par le maire,
- employer le feu uniquement par temps calme (absence de vent),
- prévenir les services incendie en téléphonant au 04 75 66 36 18 le jour même avant le démarrage de l'opération,
- éteindre totalement le feu au plus tard avant le coucher du soleil
- être présent et assurer une surveillance constante afin d'intervenir immédiatement en cas de problème et, de fait, disposer des moyens d'extinction suffisants,
- être capable de donner l'alerte aux pompiers immédiatement en cas de sinistre.



Le respect de cette réglementation et de ces consignes ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'utilisateur du feu en cas de propagation vers d'autres propriétés.

A noter qu'il est INTERDIT de brûler les déchets verts et que seules 3 catégories de personnes sont autorisées à brûler les végétaux :

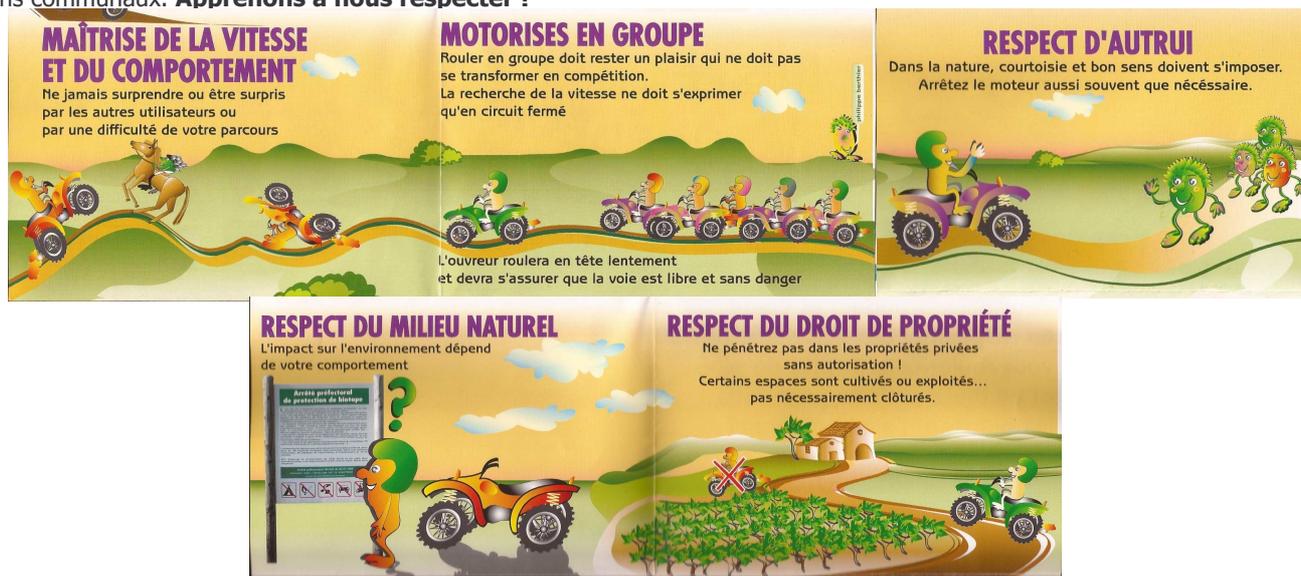
- les exploitants agricoles dans l'exercice de leur métier
- les exploitants forestiers dans l'exercice de leur métier
- les personnes soumises à l'obligation réglementaire de débroussailler

« LES BIENHEUREUX DE CHAMPIS »

Créée il y a plus de 35 ans l'association des Bienheureux de Champis vient de se doter d'un nouveau président. Lundi 2 avril l'Assemblée Générale a élu un nouveau bureau et un nouveau président. Jean SOTON succède à Léon COURTIAL. Merci à tous ceux qui contribuent à la bonne marche du club. La municipalité continuera de soutenir cette association utile pour la commune par les rencontres, les relations qu'elle suscite, entretient et développe pour casser la solitude et l'isolement. Ouvert à tous, sans condition d'âge, le club est un lieu d'échanges et de rencontres sympathiques. « Les bienheureux de Champis » vous attendent nombreux.

CODE DE BONNE CONDUITE SUR LES CHEMINS

Avec l'arrivée des beaux jours, randonneurs, cavaliers, cyclistes, amateurs de sports mécaniques empruntent et partagent les chemins communaux. **Apprenons à nous respecter !**



DATES A RETENIR

- ◆ **VENDREDI 20 AVRIL** : Mairie – 18h30 – Réunion publique organisée par la CCRC et Véolia relative au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
- ◆ **VENDREDI 11 MAI** : Mairie – Salle du Conseil - 18h30 – Réunion publique relative au projet de fusion Alboussière Champis
- ◆ **VENDREDI 11 MAI** : Mairie – Salle Toinou – 20h00 – Conférence de l'UPAVAL « l'avenir est-il dans une bonne articulation entre ville et campagne ? » par Pierre-Antoine Landel. Rens : OT Rhône Crussol Tourisme 04 75 58 20 08
- ◆ **DIMANCHE 13 MAI** : Alboussière – 15h30 – Dimanches au pays de Crussol avec Thierry Nadalini et son spectacle « Gargouille et le Prince ». Rens : OT Rhône Crussol Tourisme 04 75 58 20 08
- ◆ **DIMANCHE 10 JUIN** : La Bâtie – Journée Troc et Talents : Pour la 2^{ème} année, l'association « Les-Arts et l'Art-Muse » vous invite à participer à une journée d'échanges tant matériels que de savoir-faire artistiques, musicaux, artisanaux, ... Rens : Dominique BOUDAY 06 75 30 37 19 ou lartmuse@laposte.net
- ◆ **SAMEDI 30 JUIN & DIMANCHE 1 JUILLET** : La Bâtie - Festival Terre et Vent / Rens : Dany VAUGRENARD 04 75 58 31 37

LE PROVERBE DU MOIS

« EN ABRIU LO COCUT S'ESVIU SE LO SET ES PAS VENGUT ES MORT O PERDUT »

« En avril le coucou chante s'il est vivant, si le 7 il n'est pas venu c'est qu'il est mort ou perdu »